

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt quatre, le 9 janvier, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 3 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire au siège de la CC Aure Louron à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 13 Votes Pour : 13 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : RH – suppression d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs N° 2024-1B
--	--

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, MIR André, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, ISOART Jean-Michel, RICARD Louis, DESCOUENS Bernard, ESTRADÉ Pierre, MOUNIQ Jean, RIVIERE Alain

Absents excusés : DUBARRY Jean-Bertrand, HELARY Yann

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 visé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial compétent.

La délibération portant suppression d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi supprimé,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

Considérant le tableau des emplois mis à jour le 20 juin 2023,

Considérant que, des changements dans la situation administrative de certains agents nécessitent la suppression de sept emplois,

Vu l'avis du comité social territorial du centre de gestion en date du 9 décembre 2023,

Le Président propose à l'assemblée :

- la suppression des emplois suivants :

- 2 relevant du grade d'ingénieur à temps complet,
- 2 relevant du grade d'adjoint technique à temps complet,
- 1 relevant du grade d'adjoint administratif à temps complet,
- 1 relevant du grade d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 relevant des cadres d'emplois de puéricultrices et d'infirmiers en soins généraux.

- la modification du tableau des emplois permanents.

Le Président informe que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le bureau communautaire, sur le rapport de monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de mettre à jour le tableau des emplois en supprimant les emplois permanents énumérés ci-dessus,
- d'approuver le tableau des emplois mis à jour à compter du 1^{er} janvier 2024 figurant en annexe,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte s'y rapportant.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

La présente délibération prendra effet à compter du jour de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 15/01/2024

Reçu en préfecture le 15/01/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 065-246500573-20240109-2024_1B-DE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
(mise à jour au 1er janvier 2024)

Fonctions	Catégorie statutaire	Grade	Durée hebdomadaire	Temps de travail (TC, TNC, TP en %)	Emploi(s) budgétisé(s)	Emploi(s) pourvu(s)	Emplois vacants	Position administrative	N° délibération
EMPLOI FONCTIONNEL									
Directrice générale des services			35h00	TC	1	1	0	Activité	2017-10 (transfert)
AGENTS FONCTIONNAIRES TITULAIRES/STAGIAIRES									
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Directrice générale des services	A	Attaché principal	35h00	TC	0	0	1	Détachement sur emploi fonctionnel	2017-10 (transfert)
Responsable Commande publique et développement touristique	B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35h00	TC	1	1	0	Activité	2017-10 (transfert)
Assistant de gestion budgétaire et comptable Secrétaire de mairie	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h00	TC	1	1	0	Activité (MAD)	2017-10 (transfert)
Assistant de gestion budgétaire et comptable Secrétaire de mairie	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h00	TC	1	1	0	Activité (MAD)	2017-10 (transfert)
Assistante de direction et secrétariat des assemblées	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35h00	TC	1	1	0	Activité	2017-10 (transfert)
Chargée d'accueil et secrétaire administrative	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35h00	TC	1	1	0	Activité	2021-86
Secrétaire de mairie	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35h00	TC	1	1	0	Activité (MAD)	2017-10 (transfert)
Secrétaire de mairie	C	Adjoint administratif	35h00	TC	1	1	0	Activité (MAD)	2022-108
Secrétaire de mairie	C	Adjoint administratif	35h00	TC	1	1	0	Activité (MAD)	2021-133
Secrétaire de mairie	C	Adjoint administratif	35h00	TC	1	1	0	Activité	2022-73B
Secrétaire de mairie	C	Adjoint administratif	35h00	TC	1	1	0	Activité	2022-92B
FILIERE TECHNIQUE									
Gestionnaire de contrôle en eau et assainissement non collectif	B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	35h00	TC	1	1	0	Activité (MAD)	2017-10 (transfert)
Gestionnaire de contrôle en eau et assainissement non collectif Assistant de prévention	B	Technicien principal 2 ^{ème} classe	35h00	TC	1	1	0	Activité	2018-108
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	B	Technicien principal 2 ^{ème} classe	35h00	TC	1	1	0	Activité	2022-109
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35h00	TC	1	1	0	Activité	2017-10 (transfert)
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35h00	TC	1	1	0	Activité	2017-10 (transfert)
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	C	Adjoint technique	35h00	TC	1	1	0	Activité	2017-10 (transfert)
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	C	Adjoint technique	35h00	TC	1	1	0	Activité	2017-10 (transfert)
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	C	Adjoint technique	35h00	TC	1	1	0	Activité	2022-73B
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
Directeur/trice enfance-jeunesse	A	Puéricultrice Infirmier en soins généraux Educateur de jeunes enfants	35h00	TC	1	0	1	Activité	2023-108B



AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

FILIERE ADMINISTRATIVE

Responsable du service Pays d'Art et d'Histoire	A	Attaché (CDI)	35h00	TC	1	1	0	Activité	2017-10 (transfert)
Responsable Développement social et solidaire	A	Attaché (CDD)	30h00	TNC	1	1	0	Activité	2017-10 (transfert)
Responsable des Ressources Humaines	B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (CDD)	35h00	TC	1	1	0	Activité	2017-10 (transfert)
Animatrice adjointe de l'architecture et du patrimoine	B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (CDD)	35h00	TC	1	1	0	Activité	2021-132
Secrétaire de mairie	C	Adjoint administratif (CDD)	31h00	TNC	1	1	0	Activité	2023-105B

FILIERE TECHNIQUE

Chargé d'urbanisme	A	Ingénieur	35h00	TC	1	1	0	Activité	2023-100
Responsable Environnement	B	Technicien principal 1 ^{ère} classe (CDI)	35h00	TC	1	1	0	Activité	2017-10 (transfert)

SOUS-TOTAL 1	Emploi(s) budgétisés(s)	Emploi(s) pourvu(s)	Emplois vacants	28
	27	26	2	

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

(mise à jour au 1er janvier 2024)

Fonctions	Catégorie statutaire	Grade	Durée hebdomadaire du poste	Temps de travail (TC, TNC, TP en %)	Emploi(s) budgétisés(s)	Emploi(s) pourvu(s)	Emplois vacants	Position administrative	N° délibération
AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC									
FILIERE TECHNIQUE									
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	C	Adjoint technique	35h00	TC	1	1	0	Activité	2024-?? (1er mai jusqu'au 31 octobre 2024)
FILIERE CULTURELLE									
Guide conférencier	B	Assistant de conservation du patrimoine	35h00	TC	1	1	0	Activité	2023-113 (1er juin jusqu'au 30 septembre 2024)
FILIERE TECHNIQUE									

SOUS-TOTAL 2	Emploi(s) budgétisés(s)	Emploi(s) pourvu(s)	Emplois vacants	2
	2	2	0	

SOUS TOTAL 1 + SOUS-TOTAL 2 =

30